| DELEGATION | DE Madame | : Emmanuelle <i>C</i> | UNY |
|------------|-----------|-----------------------|-----|
| DELEGATION | DE Madame | : Emmanuelle <i>C</i> | UNY |
| DELEGATION | DE Madame | : Emmanuelle C        | UNY |
| DELEGATION | DE Madame | Emmanuelle C          | UNY |
| DELEGATION | DE Madame | Emmanuelle C          | UNY |
| DELEGATION | DE Madame | : Emmanuelle C        | UNY |

# Réajustement des budgets d'activités des accueils éducatifs et de loisirs de l'année 2015. Autorisation. Décision.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération en date du 15 décembre 2014 n° D 2014/687 vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat au titre de l'exercice 2015, avec les associations qui agissent en faveur de l'Enfance.

Par délibérations en date du 01 juin 2015 n° D.2015/258, du 28 septembre 2015 n° D.2015/415, du 26 octobre 2015 n° D.2015/501 et du 23 novembre 2015 n° D.2015/585, vous avez à nouveau autorisé Monsieur le Maire à signer d'autres conventions annuelles avec les associations qui agissent en faveur de l'Enfance et/ou des avenants à ces mêmes conventions de partenariat.

Ces conventions et leurs avenants définissaient nos objectifs pour 2015 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Après étude des bilans d'activités 2015, il s'avère que des crédits affectés à certaines associations n'ont pas été entièrement consommés.

En effet, les ajustements des capacités d'accueil au nombre réel des enfants accueillis, ainsi que la forte fréquentation de ces accueils générant des recettes familles en hausse, ont engendré de sensibles économies.

De plus, la recherche permanente d'une gestion plus rationnelle et plus efficiente permet de mieux maîtriser la dépense et ce, en lien avec nos partenaires associatifs.

L'ensemble de ces réajustements, d'un montant global de **332 016 euros** est détaillé cidessous :

|   | Centres<br>d'Accueil<br>et de<br>Loisirs<br>en euros | Accueils<br>Péri<br>scolaires<br>en euros | Activités<br>Péri-<br>éducatives<br>maternelles<br>en euros | Activités<br>Péri-<br>éducatives<br>élémentaires<br>en euros | Activités<br>Péri-<br>éducatives<br>Référents<br>élémentaires<br>en euros | Activités<br>interclasse<br>en euros | Action en<br>Faveur des<br>Adolescents<br>en euros | Total<br>en euros |
|---|--|---|---|--|---|--------------------------------------|--|-------------------|
| Amicale Laïque David Johnston Lagrange Albert Barraud Naujac        | -8 730   | -636                                      | 0   | -7 420   | -1 037  | -5 946                               | 0  | -23 769           |
| AMICALE<br>LAIQUE<br>BACALAN  | 0  | 0   | 0   | -743   | -129  | 0                                    | 0  | -872              |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux        | -1 932   | -34 209                                   | 0   | -10 981  | -3 891  | -3 456                               | 0  | -54 469           |
| Association Petite Enfance Enfance et Famille - APEEF               | -23 437  | 0   | -3 681  | 0  | 0   | 0                                    | 0  | -27 118           |
| ASSOCIATION<br>SPORTIVE<br>CHARLES<br>MARTIN<br>AVANT               | 0  | 0   | 0   | -100   | 0   | 0                                    | 0  | -100              |
| GARDE JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA                      | -5 002   | 0   | -1 469  | 0  | 0   | 0                                    | 0  | -6 471            |
| BORDEAUX<br>ETUDIANTS<br>CLUB - BEC                                 | 0  | 0   | 0   | -320   | 0   | 0                                    | 0  | -320              |
| Club<br>Athlétique<br>Municipal de<br>Bordeaux                      | 0  | 0   | 0   | -665   | 0   | 0                                    | 0  | -665              |
| CLUB<br>PYRENEES<br>AQUITAINE                                       | 0  | 0   | 0   | 0  | -1 172  | 0                                    | -1 382   | -2 554            |
| FOYER<br>FRATERNEL<br>(CENTRE<br>SOCIAL)                            | -7 144   | -9 344                                    | 0   | 0  | 0   | 0                                    | 0  | -16 488           |
| GP INTENCITE<br>CENTRE<br>SOCIAL ET<br>CULTUREL<br>DU GRAND<br>PARC | -5 318   | 0   | 0   | -2 865   | 0   | 0                                    | 0  | -8 183            |
| LES COQS<br>ROUGES  | 0  | -18 743                                   | 0   | 0  | 0   | 0                                    | 0  | -18743            |

Séance du lundi 6 juin 2016

| TOTAL  | -91 606 | -187 235 | -7 773 | -24 061 | -6 229 | -12 624 | -2 488 | -332 016 |
|--|---------|----------|--------|---------|--------|---------|--------|----------|
| UNION SAINT<br>JEAN -<br>Maison de<br>Quartier                           | -37 213 | -33 230  | -2 623 | 0       | 0      | -3 072  | -1 106 | -77 244  |
| UNION SAINT<br>BRUNO -<br>Maison de<br>Quartier                          | 0       | -60 000  | 0      | 0       | 0      | 0       | 0      | -60 000  |
| STADE<br>BORDELAIS<br>ASPTT  | -2 830  | 0        | 0      | -178    | 0      | 0       | 0      | -3 008   |
| Sporting Chantecler Bordeaux Nord Le Lac - Maison de Quartier Chantecler | 0       | -27 035  | 0      | 0       | 0      | -150    | 0      | -27 185  |
| O SOL DE<br>PORTUGAL   | 0       | -4 038   | 0      | -789    | 0      | 0       | 0      | -4 827   |

Ce solde positif d'un montant de **332 016 euros** sera utilisé pour permettre des réajustements de budgets d'activités ainsi que des renforcements de capacités d'accueil des centres de loisirs, des accueils périscolaires et des activités péri-éducatives.

Il donnera lieu à de nouvelles affectations qui vous seront présentées lors de cette même séance publique du conseil municipal.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider ces nouvelles répartitions budgétaires sur le budget Enfance -

## ADOPTE A L'UNANIMITE

# Attribution d'aides en faveur de l'Enfance. Avenant aux conventions. Adoption. Autorisation. Signature.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 14 décembre 2015, n° D-2015/675, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de l'Enfance.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2016 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Suite à l'étude des bilans d'activités 2015, il s'avère que des crédits affectés à certaines associations n'ont pas été consommés. Nous vous proposons de redéployer ce disponible d'un montant total de **332 016 euros** comme décrit ci-après :

- 1) Prise en charge de déficits 2015 : 138 426 euros
- 2) Réajustements 2016 : 46 948 euros
- 3) Provisionnement pour des réajustements de budgets liés à la rentrée scolaire 2016/2017 : 146 642 euros
- 1) La prise en charge de déficits d'activités 2015 dont certains accueils éducatifs au regard de l'analyse des bilans 2015 s'avère nécessaire. Les budgets de fonctionnement des activités 2015, ont été élaborés par les associations en juillet 2014 sur la base d'une nouvelle organisation des activités (mercredi en demijournée, Accueil périscolaire débutant à 16h, des nouveaux temps d'activités).

Dans un certain nombre de sites, le bilan de ces activités fait apparaître des déficits liés essentiellement au taux de participation des enfants aux activités péri éducatives maternelles ainsi qu'au fonctionnement de certains centres d'accueils et de loisirs pour lesquels il y a eu une sous-évaluation des charges d'encadrement liées à leur nouvelle organisation les mercredis en demi-journée .

2) Des réajustements de certains accueils éducatifs 2016 s'avèrent nécessaire. Depuis la rentrée 2015 nous avons recalculé les coûts d'organisation et d'encadrement d'activités au plus près des effectifs d'enfants à prendre en charge. Ces augmentations ou diminutions de capacités constituent la quasi-totalité des ajustements présentés. Vous trouverez en annexe les ajustements des effectifs par action, par association et par site.

Aussi, le budget 2016 de l'association Envol d'Aquitaine a été confectionné, sans prendre en compte des charges non compressibles. Un réajustement s'avère également nécessaire.

# 3) Le provisionnement nécessaire à des réajustements de capacités d'accueils et d'activités à la rentrée 2016.

Nous proposons de réserver un montant non affecté de **146 642 euros** qui nous permettra d'ajuster et de renforcer des accueils en fonction des augmentations d'effectifs scolaires qui seront constatés à la rentrée 2016, et ce, pour répondre aux demandes non prévisibles mais néanmoins indispensables et urgentes pour les familles, ainsi que de répondre à d'éventuels réajustements de budgets associatifs qui sembleraient nécessaires.

Ainsi à ce jour, l'Inspection d'Académie a décidé en Mars dernier de l'ouverture de 9 classes à la prochaine rentrée, 4 classes élémentaires et 5 classes maternelles. L'ouverture de 9 classes supplémentaires sera décidée en juin.

Ces ouvertures s'accompagnent de budgets de fonctionnement non prévus au Budget Primitif pour financer les postes d'animateurs supplémentaires, les transports des enfants vers les lieux d'activités, ainsi que des augmentations de capacités dans les temps d'accueil .

L'ensemble de ces premiers réajustements par association et par action d'un montant total de **185 374 euros** se répartit ainsi :

| Associations   | Activités<br>(en euros)                       | Prises en<br>charge<br>déficits<br>suite bilans<br>2015<br>(en euros) | Réajustements<br>2016<br>(en euros) | Total<br>(en euros) |
|--|---|---|-------------------------------------|---------------------|
| Association des Centres<br>d'Animation de Quartiers de<br>Bordeaux | Centres d'Accueil et de Loisirs               | 0   | 39 942                              | 39 942              |
| Association des Centres<br>d'Animation de Quartiers de<br>Bordeaux | Accueils Périscolaires                        | 0   | -4 370                              | -4 370              |
| Association des Centres<br>d'Animation de Quartiers de<br>Bordeaux | Activités Péri-<br>éducatives<br>maternelles  | 14 871  | -34 179                             | -19 308             |
| Association des Centres<br>d'Animation de Quartiers de<br>Bordeaux | Activités Péri-<br>éducatives<br>élémentaires | 0   | 242                                 | 242                 |
| AMICALE LAIQUE BACALAN   | Activités Péri-<br>éducatives<br>élémentaires | 0   | 1 839                               | 1 839               |
| Association pour une<br>éducation Buissonnière - APEB              | Centres d'Accueil et de Loisirs               | 0   | 1 456                               | 1 456               |
| Association Petite Enfance<br>Enfance et Famille - APEEF           | Accueils Périscolaires                        | 11 277  | 2 573                               | 13 850              |
| ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN                                | Activités Péri-<br>éducatives<br>élémentaires | 0   | 2 954                               | 2 954               |
| ASTROLABE  | Accueils Périscolaires                        | 2 812   | 0                                   | 2 812               |
| AVANT GARDE JEANNE<br>D'ARC DE BORDEAUX<br>CAUDERAN - AGJA         | Accueils Périscolaires                        | 2 018   | 5 865                               | 7 883               |
| AVANT GARDE JEANNE<br>D'ARC DE BORDEAUX<br>CAUDERAN - AGJA         | Activités Péri-<br>éducatives<br>élémentaires | 2 650   | 2 614                               | 5 264               |
| COULEURS GARONNE   | Activités Péri-<br>éducatives<br>élémentaires | 336   | 0                                   | 336                 |
| ECLAIREUSES ECLAIREURS<br>DE FRANCE REGION<br>AQUITAINE            | Activités Péri-<br>éducatives<br>élémentaires | 0   | -1 137                              | -1 137              |
| Envol d'Aquitaine Bordeaux<br>Mirail                               | Activités Péri-<br>éducatives<br>élémentaires | 250   | 1 260                               | 1 510               |
| GP INTENCITE CENTRE<br>SOCIAL ET CULTUREL DU<br>GRAND PARC         | Activités Péri-<br>éducatives<br>maternelles  | 1 711   | 0                                   | 1 711               |
| LES JEUNES DE SAINT<br>AUGUSTIN - JSA                              | Centres d'Accueil et de Loisirs               | 12 553  | 0                                   | 12 553              |
| LES JEUNES DE SAINT<br>AUGUSTIN - JSA                              | Accueils Périscolaires                        | 893   | 2 624                               | 3 517               |
| LES COQS ROUGES  | Activités Péri-<br>éducatives<br>élémentaires | 2 239   | 0                                   | 2 239               |

|  |   |        | Seance du luliul o | Juli 2010 |
|--|---|--------|--------------------|-----------|
| O SOL DE PORTUGAL  | Accueils Périscolaires                        | 0      | 1 719              | 1 719     |
| O SOL DE PORTUGAL  | Activités interclasse                         | 1 912  | 0                  | 1 912     |
| O'PTIMÔMES LOISIRS   | Centres d'Accueil et de Loisirs               | 5 000  | 0                  | 5 000     |
| O'PTIMÔMES LOISIRS   | Activités interclasse                         | 0      | 2 418              | 2 418     |
| O'PTIMÔMES LOISIRS   | Activités Péri-<br>éducatives<br>élémentaires | 0      | 3 859              | 3 859     |
| RESEAU AQUITAIN POUR<br>LE DEVELOPPEMENT<br>ET LA SOLIDARITE<br>INTERNATIONALE - RADSI | Activités Péri-<br>éducatives<br>élémentaires | 936    | 5 175              | 6 111     |
| Sporting Chantecler Bordeaux<br>Nord Le Lac - Maison de<br>Quartier Chantecler         | Centres d'Accueil et de Loisirs               | 19 200 | 0                  | 19 200    |
| Sporting Chantecler Bordeaux<br>Nord Le Lac - Maison de<br>Quartier Chantecler         | Accueils Périscolaires                        | 18 274 | 0                  | 18 274    |
| Sporting Chantecler Bordeaux<br>Nord Le Lac - Maison de<br>Quartier Chantecler         | Activités Péri-<br>éducatives<br>maternelles  | 1 000  | 0                  | 1 000     |
| STADE BORDELAIS ASPTT  | Activités interclasse                         | 0      | 1 182              | 1 182     |
| STADE BORDELAIS ASPTT  | Centres d'Accueil et de Loisirs               | 0      | 1 125              | 1 125     |
| UNION SAINT JEAN - Maison de Quartier  | Centres d'Accueil et de Loisirs               | 0      | 5 884              | 5 884     |
| UNION SAINT JEAN - Maison de Quartier  | Accueils Périscolaires                        | 0      | 3 345              | 3 345     |
| UNION SAINT JEAN - Maison<br>de Quartier   | Activités Péri-<br>éducatives<br>élémentaires | 0      | 558                | 558       |

| UNION SPORTIVE<br>CHARTRONS - Maison de<br>Quartier | Activités Péri-<br>éducatives<br>maternelles | 494     | 0      | 494     |
|---|--|---------|--------|---------|
| UNION SAINT BRUNO -<br>Maison de Quartier           | Centres d'Accueil et de Loisirs              | 40 000  | 0      | 40 000  |
| TOTAL   |  | 138 426 | 46 948 | 185 374 |

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider des nouvelles répartitions budgétaires sur les budgets Enfance.
- signer, si cela est nécessaire, les avenants modificatifs à la convention annuelle de partenariat avec les associations bénéficiaires.

# ADOPTE A L'UNANIMITE

#### Annexes délibération 6/06/2016

| Centres d'Accueil et de Loisirs 3/5 ans                      |                   |           |  |
|--|-------------------|-----------|--|
| Associations   | Sites             | Période   | Réajustement des<br>capacités en places<br>d'accueil |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | ВЕСК              | Mercredi  | 10   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | CARLES VERNET     | Mercredi  | -20  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | RAYMOND POINCARE  | Février   | 8  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | VACLAV HAVEL      | Mercredi  | 10   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | VACLAV HAVEL      | Février   | 24   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | VACLAV HAVEL      | Pâques    | 16   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | VACLAV HAVEL      | Toussaint | 16   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | VACLAV HAVEL      | Noël      | 16   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | VACLAV HAVEL      | Eté       | 8  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | ACHARD            | Mercredi  | 10   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | CHARLES MARTIN    | Mercredi  | 20   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | POINT DU JOUR     | Mercredi  | -10  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | PAS SAINT GEORGES | Noël      | -8   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | POINT DU JOUR     | Février   | 16   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | Point du Jour     | Pâques    | 16   |
| UNION SAINT JEAN - Maison de Quartier                        | FIEFFE            | Mercredi  | 10   |
| Total  |                   |           | 142  |

| Centres d'Accueil et de Loisirs 6/11 ans                        |               |           |  |
|---|---------------|-----------|--|
| Associations  | Sites         | Période   | Réajustement des<br>capacités en places<br>d'accueil |
| Association des Centres d'Animation de<br>Quartiers de Bordeaux | DEYRIES       | Mecredi   | 14   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux    | ANDRE MEUNIER | Mecredi   | 14   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux    | CAZEMAJOR     | Mecredi   | 14   |
| Association des Centres d'Animation de<br>Quartiers de Bordeaux | PAUL DOUMER   | Mecredi   | 14   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux    | PERMENTADE    | Février   | -12  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux    | PERMENTADE    | Eté       | -12  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux    | PERMENTADE    | Toussaint | -12  |

| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | PERMENTADE    | Noël         | -12 |
|--|---------------|--------------|-----|
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | MULLET        | Noël         | -24 |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | PAUL BERT     | Noël         | 12  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | VACLAV HAVEL  | Février      | 12  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | VACLAV HAVEL  | Pâques       | 12  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | VACLAV HAVEL  | Juillet      | 12  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | VACLAV HAVEL  | Toussaint    | 12  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | VACLAV HAVEL  | Noël         | 12  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | JOSEPH BRUNET | Mercredi     | -14 |
| UNION SAINT JEAN - Maison de Quartier                        | SOMME         | Mercredi     | 1   |
| STADE BORDELAIS ASPTT  | VIRIGINIA     | Pâques / Eté | 6   |
| Association pour une éducation<br>Buissonnière - APEB        | SAINT GABRIEL | Mercredi     | 1   |
| Total  |               |              | 50  |

| Accueils Périscolaires 3/5 ans                               |                   |         |  |
|--|-------------------|---------|--|
| Associations   | Sites             | Période | Réajustement des<br>capacités en places<br>d'accueil |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | PAS SAINT GEORGES | Soir    | 14   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | VACLAV HAVEL      | Soir    | 28   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | ACHARD            | Soir    | 14   |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux | LUCIEN FAURE      | Soir    | 14   |
| Association Petite Enfance Enfance et Famille - APEEF        | THIERS            | Soir    | 1  |
| LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN -<br>JSA                        | ALBERT THOMAS     | Soir    | 14   |
| AVANT GARDE JEANNE D'ARC DE<br>BORDEAUX CAUDERAN - AGJA      | STEHELIN          | Soir    | 14   |
| Association Petite Enfance Enfance et Famille - APEEF        | Nuyens            | Soir    | 1  |
| Total  |                   |         | 100  |

| Accueils Périscolaires 6/11 ans                                 |               |         |  |
|---|---------------|---------|--|
| Associations  | Sites         | Période | Réajustement des<br>capacités en places<br>d'accueil |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux    | THIERS        | Soir    | -18  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux    | CARLES VERNET | Soir    | 18   |
| Association des Centres d'Animation de<br>Quartiers de Bordeaux | CONDORCET     | Matin   | 18   |
| AVANT GARDE JEANNE D'ARC DE<br>BORDEAUX CAUDERAN - AGJA         | PAUL LAPIE    | Soir    | 18   |

| UNION SAINT JEAN - Maison de Quartier | SOMME          | Soir | 2  |
|---------------------------------------|----------------|------|----|
| O SOL DE PORTUGAL                     | VIEUX BORDEAUX | Soir | 18 |
| Total                                 |                |      | 56 |

| Activités Péri-éducatives maternelles                           |              | -/      | Réajustement des                 |
|---|--------------|---------|----------------------------------|
| Associations  | Sites        | Période | capacités en places<br>d'accueil |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux    | FRANC SANSON | Année   | -14                              |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux    | JEAN MONNET  | Année   | -14                              |
| Association des Centres d'Animation de<br>Quartiers de Bordeaux | LAC 2        | Année   | -14                              |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux    | LAC 3        | Année   | -14                              |
| Total   |              |         | -56                              |

| Activités Péri-éducatives élémentaires                          |                      |           |  |  |
|---|----------------------|-----------|--|--|
| Associations  | Sites                | Période   | Réajustement des<br>capacités en places<br>d'accueil |  |
| Association des Centres d'Animation de<br>Quartiers de Bordeaux | BENAUGE              | Année     | 28   |  |
| Association des Centres d'Animation de<br>Quartiers de Bordeaux | JEAN MONNET          | Année     | -28  |  |
| Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux    | VACLAV HAVEL         | Année     | 28   |  |
| AVANT GARDE JEANNE D'ARC DE<br>BORDEAUX CAUDERAN - AGJA         | STEHELIN             | Année     | 14   |  |
| AVANT GARDE JEANNE D'ARC DE<br>BORDEAUX CAUDERAN - AGJA         | PAUL LAPIE           | Année     | 14   |  |
| ECLAIREUSES ECLAIREURS DE<br>FRANCE REGION AQUITAINE            | THIERS ET BENAUGE    | SEPT-DEC  | -28  |  |
| RESEAU AQUITAIN POUR LE<br>DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE       | VACLAV HAVEL         | Année     | 28   |  |
| O'PTIMÔMES LOISIRS  | Jean Monnet          | Année     | 28   |  |
| ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN                             | Achard               | Année     | 14   |  |
| AMICALE LAIQUE BACALAN  | Achard               | Année     | 14   |  |
| Association des Centres d'Animation de<br>Quartiers de Bordeaux | Jean Monnet          | janv-mars | -28  |  |
| UNION SAINT JEAN - Maison de Quartier                           | FRANCIN janv-juillet |           | 1  |  |
| Total   |                      |           | 85   |  |

| Activités interclasse |             |          |                        |
|-----------------------|-------------|----------|------------------------|
| Associations          | Sites       | Période  | Nombre<br>d'animateurs |
| O'PTIMÔMES LOISIRS    | Jean Monnet | janv-dec | 1                      |
| O'PTIMÔMES LOISIRS    | Lac II      | janv-dec | 1                      |
| STADE BORDELAIS ASPTT | Lac II      | janv-dec | 1                      |
| Total                 |             |          | 3                      |

# Actualisation du dispositif de la restauration dans les écoles de la Ville de Bordeaux

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1998 le Conseil Municipal sur proposition du Maire a adopté quatre délibérations concernant le règlement et la tarification de la restauration dans les écoles :

- le 29 juin 1998 (D-1998-0289) "La carte multiservice, le règlement de la restauration";
- le 20 décembre 2010 (D-2010-0735) "Les tarifs des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bordeaux";
- le 26 septembre 2011 (D-2011-491) "Les tarifs des repas de l'année scolaire 2011/2012";
- le 2 avril 2012 (D-2012-134) "Les modalités d'inscription à la restauration scolaire".

Il convient aujourd'hui d'harmoniser ce dispositif en une seule délibération et d'actualiser certaines règles de fonctionnement afin de tenir compte :

- des familles en situation de garde alternée pour leurs enfants ;
- du contexte économique et de l'environnement social avec l'accroissement des familles en difficultés.

Cette nouvelle délibération qui annule et remplace les précédentes délibérations prévoit :

- un nouveau règlement actualisé de la restauration dans les écoles (annexe 1). Il sera diffusé dans toutes les écoles de la Ville. L'inscription à la restauration de l'enfant vaut acceptation par la famille de ce règlement. Il précise notamment :
  - o les modalités d'accueil et de fonctionnement de la restauration scolaire ;
  - o les règles de fonctionnement pour les enfants sur le temps de l'interclasse ainsi que les mesures applicables en cas de non respect de celles-ci ;
- une grille des tarifs des repas (annexe 2) qui prend en compte de nouvelles situations non prévues précédemment.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter :

- le nouveau règlement de la restauration dans les écoles de la Ville de Bordeaux (annexe 1) ;
- la grille de tarification de la restauration dans les écoles de la Ville de Bordeaux (annexe 2).

### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### M. LE MAIRE

Madame CUNY.

#### **MME CUNY**

Oui Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, cette délibération concerne la réactualisation du dispositif de la restauration dans les écoles de la ville. En effet, j'ai souhaité l'actualiser parce que cette délibération datait de 1998 avec juste quelques ajustements concernant les tarifs. Depuis 1998, il y a eu l'application de la réforme des rythmes scolaires le mercredi engendrant une restauration le mercredi pour le déjeuner.

D'autre part, nous avons aussi fait évoluer la grille des tarifs. Il n'y a pas d'augmentation. Les tarifs restent toujours les mêmes. Nous n'avons pas augmenté depuis 2011, mais prenons en compte tout simplement notamment des stagiaires ou des étudiants ERASMUS ou encore des enfants pris en charge par des organismes d'aide. J'ai souhaité aussi que nous regardions les tarifs par rapport aux familles qui sont... aux couples divorcés afin que nous prenions en compte notamment les tarifs lorsqu'il y a une garde alternée. Et enfin, le temps de la restauration est aussi un temps éducatif, il m'a semblé important que nous ayons des règles qui soient mises en place et qu'il y ait une procédure qui soit instaurée. Voilà, je vous remercie.

#### **M. LE MAIRE**

Merci. Des questions ? Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ?

#### **MME MIGLIORE**

Délégation de Monsieur Marik FETOUH : délibération 228 « Appel à projets 2016 « Bordeaux pour l'égalité, la diversité et la citoyenneté ». Soutien aux initiatives associatives en faveur de la lutte contre les discriminations, de la promotion de l'égalité, de la laïcité, de la diversité culturelle et de la citoyenneté »

# REGLEMENT DE LA RESTAURATION DANS LES ECOLES DE LA VILLE DE BORDEAUX

#### **Introduction:**

La restauration scolaire est un service facultatif, rendu aux familles par la Ville de Bordeaux. Ce temps de repas joue un rôle éducatif dans la vie de l'enfant. Il est soumis de ce fait au respect de certaines règles de convivialité, d'éducation, de politesse et de civisme.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accès et les modalités de fonctionnement du restaurant dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Bordeaux.

L'inscription à la restauration de l'enfant vaut acceptation par la famille du règlement en vigueur à la restauration.

#### 1) Les conditions d'accès à la restauration

L'accès à la restauration scolaire de l'enfant les lundis, mardis, jeudis et vendredis est conditionné par l'inscription à la restauration et par sa présence le matin à l'école.

Les mercredis, les enfants inscrits aux centres de loisir de l'école déjeunent sur place.

Le nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire ne peut pas dépasser la capacité physique d'accueil du restaurant de chaque école.

#### 2) L'inscription au restaurant

#### La demande d'inscription :

La demande d'inscription à la restauration scolaire relève des parents ou autres responsables légaux de l'enfant, l'inscription et la décision d'inscription relèvent de la Ville de Bordeaux.

Les parents dont les enfants déjeunent pour la première fois dans les écoles maternelles ou élémentaires, doivent procéder à l'inscription à la restauration en complétant un dossier disponible à la Cité Municipale, sur le site internet www.bordeaux.fr ou dans les mairies de quartier habilitées à le faire.

L'inscription à la restauration est effective dès réception du certificat d'inscription par la famille.

Les enfants ayant fait l'objet d'une inscription à la restauration l'année précédente sont inscrits automatiquement l'année suivante sauf changement d'école.

L'enfant a accès à la restauration uniquement les jours mentionnés lors de l'inscription. Tout changement de jours doit être communiqué à la mairie de Bordeaux et à l'école.

Si l'enfant ne déjeune pas à la restauration scolaire, les parents doivent venir le chercher à la sortie des classes et le ramener à l'école avant la reprise des cours.

Les enfants non inscrits peuvent exceptionnellement déjeuner au restaurant pour une courte durée, sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation préalable auprès de la mairie de Bordeaux, demandée au responsable de site de l'école.

#### 3) Les absences

Les repas sont commandés de la façon suivante avant 9 heures :

- le lundi pour le mardi;
- le mardi pour le mercredi et le jeudi ;
- le jeudi pour le vendredi :
- le vendredi pour le lundi.

Toute absence doit être impérativement signalée par les familles auprès de l'agent référent restauration de l'école de la manière suivante :

- ➤ La veille du repas avant 9h00, pour les absences prévisibles afin que le repas ne soit pas commandé ;
- > Le jour même du repas, avant 9h00 pour les autres cas.

Tout repas non décommandé selon ces règles sera facturé à la famille sauf production auprès de l'agent référent restauration d'un certificat médical dans les cinq jours ouvrés.

Par ailleurs, la date du retour de l'enfant doit être communiquée auprès de l'agent référent restauration la veille avant 9 heures afin que son repas soit commandé.

#### Les repas occasionnels de courte durée

Le paiement des repas s'effectue à la régie municipale exclusivement. La régie municipale délivre une quittance au payeur ; le payeur doit présenter cette quittance à l'agent référent restauration.

Le paiement de ces repas ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

#### 4) La tarification:

Le tarif du repas comprend l'ensemble des frais occasionnés par la prise en charge de l'enfant à la restauration scolaire et sur l'ensemble du temps de l'interclasse. Cela comprends notamment les denrées alimentaires, les frais de personnels de service et les fluides.

Ils sont fixés par délibération votée en Conseil Municipal et peuvent faire l'objet d'une actualisation.

#### a) les familles domiciliées à Bordeaux.

Le tarif est défini par le quotient familial obtenu en divisant les revenus nets imposables des parents par le nombre de parts fiscales justifiés par l'avis d'imposition (hors prestations versées par la CAF).

A défaut de communication de l'avis d'imposition par les parents avant la date fixée chaque année par l'administration, le tarif le plus élevé des enfants bordelais est appliqué.

Si les parents fournissent leur avis d'imposition après la date fixée par l'administration le tarif sera actualisé sans effet rétroactif.

Dans les cas d'un changement de situation de la famille (divorce, séparation, naissance, décès, ..) le tarif peut être revu sans effet rétroactif sur pièce justificative et à la demande de la famille.

Pour une famille placée sous tutelle ou curatelle, le tarif du repas de leur enfant est fonction de l'avis d'imposition de ladite famille.

Si une école est délocalisée, le tarif du repas appliqué à chaque famille le temps de la délocalisation est le tarif directement inférieur à celui habituellement en vigueur.

Pour les enfants des parents divorcées ou séparées, le tarif du repas est déterminé en fonction des pièces justificatives présentées de la manière suivante:

- si la garde de l'enfant est attribuée exclusivement à un parent, le prix du repas est calculé en fonction des revenus déclarés sur l'avis d'imposition du parent qui en a la garde. En cas de remariage de ce dernier, le tarif du repas est calculé en fonction des revenus du nouveau foyer ;
- si la garde de l'enfant est alternée entre les parents, le tarif du repas est calculé en fonction des revenus déclarés du père et de la mère sur l'avis d'imposition. En cas de remariage d'un des deux parents ou des deux parents le tarif du repas est calculé en fonction des revenus déclarés des avis d'imposition du ou des deux nouveaux foyers.

#### b) <u>les familles domiciliées hors Bordeaux</u>

Le tarif hors Bordeaux s'applique à toutes les familles résidant hors Bordeaux à l'exclusion des familles domiciliées sur les communes limitrophes ayant signé une convention réciproque avec la Ville de Bordeaux. Pour les habitants de ces communes, une partie du tarif est pris en charge de la commune de domiciliation. Cela concerne au 1<sup>er</sup> septembre 2016 : Bègles, Le Bouscat, Mérignac, Pessac, Talence.

Si une famille résidant à Bordeaux déménage en cours d'année scolaire pour élire domicile sur une commune hors Bordeaux, le tarif du repas est le tarif appliqué aux enfants hors bordeaux dès connaissance du déménagement.

# c) Les tarifs des enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) :

L'accueil des enfants ayant une allergie alimentaire ou un régime particulier, est conditionné à la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé - P.A.I -, associant les parents, le médecin scolaire, le médecin traitant, la direction de l'école et la mairie.

Il appartient aux parents afin d'établir un PAI de prendre contact avec le médecin scolaire avant la rentrée scolaire ou dès qu'une allergie a été constatée par un médecin.

Dès la signature d'un P.A.I, et exclusivement dans ce cas, l'enfant est autorisé à prendre son repas au restaurant scolaire avec un "panier repas" ou un plat de substitution, préparé par la famille et respectant le régime alimentaire prescrit et les modalités de transports et de conditionnement définis par la Ville de Bordeaux, sac isotherme et barquette aluminium.

Les renseignements relatifs à cette procédure sont fournis à la demande de la famille, par le directeur d'école ou par la Direction de l'Éducation.

Les enfants bénéficiant d'un PAI et dont le repas complet est fourni par la famille peuvent faire l'objet d'une modification tarifaire, sur présentation du justificatif délivré par le médecin scolaire et mentionnant « panier repas ».

Ce document doit être présenté chaque année au service des inscriptions scolaires. Il n'y a pas de tarification particulière pour la mise en place de plats de substitution.

#### 5) Le paiement des repas avec la carte.

#### a) Le paiement s'effectue au moyen d'une carte

Le paiement des repas s'effectue au moyen d'une carte. Celle-ci est délivrée soit au moment de l'inscription soit à la restauration scolaire, soit en crèche ; dans ce dernier cas la même carte est utilisée pour la restauration scolaire.

La carte est personnelle et incessible.

L'enfant badge tous les matins avant l'entrée en classe. Ce geste obligatoire permet de confirmer sa présence et de payer son repas du midi. En cas d'oubli, l'agent référent est habilité à régulariser la situation.

Cette carte fonctionne par pré paiement, et doit être approvisionnée par avance. L'approvisionnement de la carte de restauration par les familles peut s'effectuer selon différentes modalités :

- à la régie de la cité municipale située 4 rue Claude Bonnier, ou dans les mairies de quartier habilitées à le faire, en numéraire, par chèque, par mandat carte ou carte bancaire :
- par courrier à la régie municipale, par chèque à l'ordre du Trésor Public ;
- par internet, sur le site de la mairie « bordeaux.fr » avec la carte bancaire.

En cas de non paiement de repas consommés ou non décommandés selon les conditions définies à l'article 3, une relance est adressée aux familles en début de chaque mois, si celle-ci reste sans effet, la recette des finances de la Ville procédera au recouvrement des dettes auprès des familles.

Lorsque l'enfant quitte l'école, la famille doit solder son compte.

Le solde positif est restitué à la famille après envoi d'un RIB à la régie municipale, ou crédité sur les cartes de la fratrie si celle-ci fréquente toujours la restauration.

Le solde négatif reste intégré au solde du compte famille, en attendant la régularisation par la famille.

Dans tous les cas, les familles doivent contacter la régie municipale située 4 rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux afin de régulariser leur situation.

#### b) Que faire en cas de perte, vol ou détérioration de la carte

La famille doit faire opposition immédiatement par téléphone au 05 56 10 23 36. La famille doit se rendre dans les plus brefs délais à la cité municipale ou dans une mairie de quartier habilitée à le faire afin de faire établir une nouvelle carte, qui lui sera facturée au prix coûtant en vigueur.

#### c) Que faire en cas de dysfonctionnement de la carte

En cas de dysfonctionnement de la carte, la famille doit se rendre, en possession de la carte accompagnée du message qui apparait sur l'écran de la borne à l'école, soit à la régie de la cité municipale située 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux soit dans une mairie de quartier habilitée à débloquer la carte.

#### 6) Le temps de l'interclasse

# a) Le temps de la restauration est un temps éducatif

La mise en place des comportements alimentaires se fait dès la petite enfance. Dès l'âge de 2/3 ans, l'enfant qui peut alors manger de tout devra diversifier son alimentation afin de s'éduquer aux différentes saveurs. Passé cet âge, l'éducation nutritionnelle du goût deviendra très difficile.

Cet apprentissage s'acquiert essentiellement en famille, mais il peut être efficacement complété au restaurant scolaire. Celui-ci devient alors un lieu de socialisation, d'autonomisation, d'éducation nutritionnelle et au goût.

La Ville de Bordeaux a pour souhait de contribuer à atteindre tous ces objectifs au travers de :

#### • Des menus de qualité :

Les menus, élaborés par une diététicienne, sont équilibrés, variés et correspondent aux besoins nutritionnels des enfants d'âge divers et correspondant à 40% des besoins journaliers. Ces menus sont adaptés aux saisons et sont différents tout au long de l'année. Les familles peuvent avoir accès à la composition des menus via le site internet de la Ville www.bordeaux.fr.

Des enquêtes de qualité sont réalisées quotidiennement pour évaluer la satisfaction de la prestation des repas auprès des enfants.

La Ville de Bordeaux est engagée dans une démarche d'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux et dans la fourniture de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique.

Une approche pédagogique autour du repas :

Cette fonction essentielle est assurée dans le cadre du restaurant scolaire par les agents de la mairie :

- Respect des règles d'hygiène : lavage des mains à l'entrée du restaurant ;
- Éducation du goût : inciter sans insister : un" contrat" est passé avec l'enfant afin qu'il goûte au moins une cuillère à café à chaque plat proposé, explication systématique du menu;
- Apprentissage de l'autonomie, au travers notamment de l'utilisation de sa fourchette et progressivement du couteau pour couper sa viande, apprendre à se servir, à gérer ses quantités, à partager et passer les plats à ses voisins, ranger la table...
- Respect de la vie en collectivité : politesse, écoute des autres, respect du matériel et du cadre d'accueil, bien se tenir à table, ne pas crier, lever le doigt pour demander quelque chose.

## b) Le manquement aux règles pendant l'interclasse

L'enfant doit respecter les règles de fonctionnement du restaurant scolaire, ses camarades, le personnel des écoles et tout adulte, la nourriture qui lui est servie, et le matériel mis à disposition par la ville.

En cas de manquement, celui-ci est signalé par le responsable de site au directeur de l'école ainsi qu'à la direction de l'Education dans un objectif de cohérence éducative. Ceux-ci décident la sanction à appliquer en fonction de la nature du manquement.

En cas de manquement mineur, tel qu'un refus d'obéissance, l'équipe éducative fait un rappel du règlement à l'enfant.

En cas de manquement plus grave, les représentants légaux sont informés, par courrier motivé de la direction de l'Education, que l'élève fait l'objet d'un avertissement. Les motifs de manquement sont l'indiscipline, le manque de respect envers des camarades ou envers le personnel de la restauration, des actes de violence, ainsi que la dégradation du matériel ou des locaux mis à sa disposition.

Si la situation de l'élève ne s'améliore pas, celui-ci peut faire l'objet d'une exclusion temporaire de la restauration. Les représentants légaux de l'enfant sont alors informés par un courrier motivé de la direction de l'éducation, dans lequel ils sont invités à se rapprocher de la responsable de site de l'école.

En fonction de la gravité des faits (évènement portant atteinte à l'intégrité physique ou morale des personnes ou destruction intentionnelle de matériel), l'élève pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire sans avertissement préalable.

La durée de l'exclusion temporaire est à la fois fonction de la gravité des faits et fonction de la répétition des manquements observés.

Ces règles seront portées à la connaissance des enfants et des parents.

#### c) Assurances

Les parents doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile et individuelle, qui couvre leurs enfants dans leurs activités périscolaires.

| TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE   |            |   |   |  |
|--|------------|---|---|--|
| Quotient familial  | Code tarif | Tarifs adoptés le 1er<br>septembre 2011 | 1/2 tarifs adoptés le 1er<br>septembre 2011 |  |
| > 2001   | T0         | 4,41 €                                  | 2,21 €                                      |  |
| de 1801 à 2000   | ТВ         | 4,23 €                                  | 2,12 €                                      |  |
| de 1501 à 1800   | TA         | 4,06 €                                  | 2,03 €                                      |  |
| de 1201 à 1500   | T1         | 3,88 €                                  | 1,94 €                                      |  |
| de 901 à 1200  | T2         | 3,36 €                                  | 1,68 €                                      |  |
| de 581 à 900   | Т3         | 2,88 €                                  | 1,44 €                                      |  |
| de 346 à 580   | T4         | 2,40 €                                  | 1,20 €                                      |  |
| de 256 à 345   | T5         | 1,79 €                                  | 0,90 €                                      |  |
| de 186 à 255   | T6         | 1,30 €                                  | 0,65 €                                      |  |
| de 146 à 185   | T7         | 1,02 €                                  | 0,51 €                                      |  |
| de 0 à 145   | T8         | 0,45 €                                  | 0,23 €                                      |  |
| Enfants résidant hors Bordeaux.  | T11        | 5,35 €                                  | 2,68 €                                      |  |
| Enfants résidant hors Bordeaux,<br>scolarisés dans des classes<br>spécialisées ( ULIS, UPE2A<br>CHAM, classe internationale) |            | Selon QF                                | Selon QF                                    |  |
| Professionnels des écoles  | T12        | 4,50 €                                  |   |  |
| Assistants de langue, emplois et auxiliaires de vie scolaire, assistants d'éducation.  | Т8         | 0,45 €                                  |   |  |
| Enfants avec PAI, dont le repas<br>est fourni par la famille.  | T13        | 1,00 € maximum                          | 0,50 €                                      |  |
| Séjour classes vertes du Lac:  • Enfants non inscrits habituellement à la restauration scolaire, • Parents accompagnateurs.  | T4<br>T4   | 2,40 €<br>2,40 €                        |   |  |
| <u>Fréquentation exceptionnelle</u> : - enfants domiciliés à Bordeaux  | ТО         | 4,41 €                                  | 2,21 €                                      |  |
| <u>Fréquentation exceptionnelle</u> :<br>- enfants domiciliés Hors<br>Bordeaux   | T11        | 5,35 €                                  | 2,68 €                                      |  |
| Tiers adultes.   | T14        | 7,40 €                                  |   |  |

| Quotient Familial  | Code tarif | Tarifs créés<br>au 6 juin 2016 | 1/2 tarifs créés<br>au 6 juin 2016 |  |
|--|------------|--------------------------------|------------------------------------|--|
| Stagiaire effectuant un stage<br>dans les écoles publiques de la<br>Ville de Bordeaux avec<br>convention Ville de Bordeaux | Gratuité   |                                |                                    |  |
| Stagiaire effectuant un stage<br>dans les écoles publiques de la<br>Ville de Bordeaux sans<br>convention Ville de Bordeaux | TO         | 4,41                           |                                    |  |
| Personne effectuant un service civique dans les écoles   | T8         | 0,45                           |                                    |  |
| Equipe pédagoqique dans le<br>cadre du programme Erasmus   | T0         | 4,41                           |                                    |  |
| Enfants pris en charge par les organismes d'aides :  |            |                                |                                    |  |
| ●enfants demeurant a Bordeaux  | T0         | 4,41                           | 2,21 €                             |  |
| ●enfants hors Bordeaux   | T11        | 5,35                           | 2,68 €                             |  |

# Familles nombreuses :

- à partir du troisième enfant inscrit à la restauration scolaire dans une maternelle ou élementaire de Bordeaux : réduction de 50 % du tarif normalement applicable à ce troisième enfant.
- à partir du quatrième enfant inscrit à la restauration scolaire dans une école maternelle ou élémentaire de Bordeaux : gratuité pour le quatrième enfant et les suivants.

Forfait dû par les enseignants au titre de la consommation d'eau dans les logements de fonction. Disposition d'encaissement. Autorisation.

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions des lois du 30 octobre 1886 et du 29 juillet 1899 modifiées par la loi des finances du 30 avril 1921, la Ville de Bordeaux met à la disposition des enseignants (instituteurs et professeurs des écoles) ayant leur résidence administrative à Bordeaux, un logement de fonction.

La consommation d'eau du logement de chacun des enseignants logés dans les écoles, figurant sur la liste jointe, est comptabilisée sur le compteur de l'école correspondante.

Or, aucune disposition législative ou réglementaire n'accorde aux enseignants la gratuité de prestations accessoires telles que la fourniture d'eau.

Aussi, la Ville de Bordeaux a mis en place un forfait à verser annuellement au titre de ces prestations.

Celui-ci est recouvré en deux mensualités calculées en fonction :

- du nombre de personnes vivant au foyer,
- de la consommation moyenne d'eau dans un ménage selon le nombre de personnes, établie lors des études effectuées par le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etudes et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde),
- du montant du prix du m³ d'eau à la date du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours, transmis par la Lyonnaise des eaux.

Tous les paiements devront être adressés directement à Monsieur le Trésorier Principal de Bordeaux-Municipale, annexe de l'Hôtel de Ville, Place Rohan 33077 Bordeaux-Cedex.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à encaisser ce forfait selon les modalités précitées sur le CDR Dir. Education – P0670001T36.

# ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mme Mariette LABORDE

# Consommation d'eau : janvier à décembre 2016 Logements de fonction occupés par les enseignants

| Nombre total de personnes<br>vivant au foyer | Consommation<br>moyenne en m³/an |  |
|--|----------------------------------|--|
| 1  | 55                               |  |
| 2  | 90                               |  |
| 3  | 120                              |  |
| 4  | 150                              |  |
| 5  | 180                              |  |

| Ecole | s                  | Adresses                           |                | Туре                               | Nombre total de<br>personnes vivant au<br>foyer | Consommation<br>d'eau (en<br>m³/an) facturée |
|-------|--------------------|------------------------------------|----------------|------------------------------------|---|--|
| Elé.  | ACHARD             | 163, rue Achard                    | 33300 Bordeaux | T5 au 1er étage                    | 2   | 90   |
| Elé.  | ALBERT SCHWEITZER  | rue du Dr. A. Schweitzer           | 33300 Bordeaux | T4 au 2ème étage<br>appt n°2       | 3   | 120  |
| Elé.  | ALBERT SCHWEITZER  | rue du Dr. A. Schweitzer           | 33800 Bordeaux | T3 au 2ème étage<br>appt. n°4      | 1   | 55   |
| Elé.  | ALBERT SCHWEITZER  | rue du Dr. A. Schweitzer           | 33300 Bordeaux | T3 au 3ème étage<br>appt n°5       | 1   | 55   |
| Elé.  | ALBERT SCHWEITZER  | rue du Dr. A. Schweitzer           | 33100 Bordeaux | T4 au 3ème étage<br>appt n°6       | 2   | 90   |
| Elé.  | ALBERT SCHWEITZER  | rue du Dr. A. Schweitzer           | 33300 Bordeaux | T3 au 4ème étage<br>appt n°11      | 2   | 90   |
| Elé.  | ALBERT SCHWEITZER  | rue du Dr. A. Schweitzer           | 33300 Bordeaux | T3 au 4ème étage<br>appt. n° 12    | 1   | 55   |
| Elé.  | BALGUERIE          | 29, Cours Balguerie<br>Stuttemberg | 33300 Bordeaux | T5 au 1er étage                    | 2   | 90   |
| Mat.  | BECHADE            | 9, rue de Madagascar               | 33000 Bordeaux | T3 au rez-de-chaussée              | 3   | 120  |
| Elé.  | BENAUGE            | rue du Petit Cardinal              | 33100 Bordeaux | T2 au 1er étage                    | 1   | 55   |
| Elé.  | CHARLES MARTIN     | 79, rue Charles Martin             | 33300 Bordeaux | T3 au 1er étage<br>porte de droite | 1   | 55   |
| Elé.  | DAVID JOHNSTON     | 20, rue Matignon                   | 33000 Bordeaux | T6                                 | 5   | 180  |
| Elé.  | DEYRIES            | 22, rue des Sablières              | 33800 Bordeaux | T3 au 1er étage                    | 1   | 55   |
| Mat.  | FIEFFE             | 58, rue Fieffé                     | 33800 Bordeaux | T4 au 1er étage                    | 4   | 150  |
| Elé.  | FRANCIN            | 64, rue Francin                    | 33800 Bordeaux | T5 au 1er étage                    | 5   | 180  |
| Mat.  | LE POINT DU JOUR   | 2, rue Barillet Deschamps          | 33300 Bordeaux | 1er étage                          | 1   | 55   |
| Elé.  | LOUCHEUR           | 8, rue Marcel Issartier            | 33000 Bordeaux | T4 au 1er étage                    | 2   | 90   |
| Elé.  | MENUTS/G. PHILIPPE | 11, rue G. Philippe                | 33000 Bordeaux | T3 au 2ème étage                   | 2   | 90   |
| Mat.  | NOVICIAT           | 3, rue du Noviciat                 | 33800 Bordeaux | T4 au 1er étage                    | 2   | 90   |
| Mat.  | NUITS              | 31, rue de Nuits                   | 33100 Bordeux  | T3 au 1er étage                    | 2   | 90   |
| Mat.  | PAUL ANTIN         | 3, rue Paul Antin                  | 33800 Bordeaux | T4 au 1er étage                    | 2   | 90   |
| Mat.  | PIERRE TREBOD      | 64, rue Pierre Trébod              | 33300 Bordeaux | T4                                 | 1   | 55   |
| Elé.  | RAYMOND POINCARE   | 28 Av. Raymond Poincaré            | 33200 Bordeaux | T4 au 1er étage                    | 4   | 150  |
| Mat.  | SOLFERINO          | 24, rue Laboye                     | 33000 Bordeaux | T2                                 | 1   | 55   |
| Mat.  | SOLFERINO          | 11, rue Solférino                  | 33000 Bordeaux | T4 au 1er étage                    | 2   | 90   |
| Mat.  | SOLFERINO          | 14, rue Laboye                     | 33000 Bordeaux | T5 au 1er étage                    | 3   | 120  |
| Elé.  | THIERS             | 4, rue S. Chanteloup               | 33100 Bordeaux | T4 au 1er étage                    | 4   | 150  |
| Mat.  | THIERS             | 2, rue Savigné Chanteloup          | 33100 Bordeaux | T4 au 2ème étage                   | 2   | 90   |